

Enquête formation incendie 22 CHU

Les 22 CHU qui ont répondu au questionnaire

**CHU DE POINT A PITRE / ABYMES
CHU DE STRASBOURG
CHU DE GRENOBLE
CHU DE REIMS
CHU DE BORDEAUX
CHU D'ANGERS
CHU DE BESANÇON
CHU DE ROUEN
CHU DE TOURS
CHU DE POITIERS
CHU DE BREST
CHU DE TOULOUSE
CHU DE LYON
CHU DE LIMOGES
CHU D'AMIENS
CHU TRS/APHP
CHU DE RENNES
CHU DE PARIS
CHU DE DIJON
CHU DE NANCY
CHU DE LILLE
CHU DE NICE**

Réglementation

Code du travail- article R.4227-28

L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

Réglementation

Code du travail – article R.4227-39

La réglementation prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvre nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieux au moins tous les six mois . Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.

Réglementation

Établissements de soins – article U 47

Tout le personnel de l'établissement doit être mis en garde contre les dangers que représente un incendie dans un hôpital, être formé à l'exécution de consignes précises en vue de limiter l'action du feu et d'assurer le transfert horizontal ou l'évacuation et doivent être entraînés à la manœuvre des moyens d'extinction

Des exercices d'évacuation simulée doivent être organisés périodiquement afin de maintenir le niveau de connaissances du personnel conformément à l'article 41

Réglementation

Loi du 13 juillet 1983

Il appartient aux agents désignés de suivre la formation, conformément aux dispositions de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Le refus pourrait être constitutif d'une faute disciplinaire et la responsabilité pénale liée à un défaut de formation pourrait toujours être recherchée à la suite d'un accident ou d'un sinistre s'il s'avère que le personnel n'a pas réagi comme il se doit.

Enquête formation incendie 22 CHU

	0 h	20 mn	30 mn	45 mn	1 H	1H30	2H	2H30	3 H	3H30	4 H	10 H
DUREE DE LA THEORIE		1	3		8	5	2			1	1	1
DUREE DE MANIPULATION DES ECTINCTEURS			5	4	4	3	5	1				
DUREE DE L'EXERCICE D'EVACUATION OU DE MISE A L'ABRI	5		5	2	4	1	3		2			

Durée moyenne de la théorie : 1 h 30

Durée moyenne de la manipulation des extincteurs : 1 h

Durée moyenne de l'exercice d'évacuation : $\frac{3}{4}$ h

Moyenne totale des 3 périodes : 3 heures

Enquête formation incendie 22 CHU

PERIODICITE	1 an	2 ans	2 ans 1/2	3 ans	4 ans	5 ans	Pas de recyclage	NR
	7	1	2	7	1	2	1	1

Grande disparité dans la périodicité

Les périodicités un an et trois ans sont les plus souvent utilisées

Enquête formation incendie 22 CHU

% D'AGENTS FORMES SELON LA PERIODE	1 an	2 ans 1/2	3 ans	4 ans	5 ans
NR	1		1		
< 10	1				
De 10 à 20%	3				
De 20 à 30%	1				
De 30 à 40%	2				
De 40 à 50%					
De 50 à 60%			2		
De 60 à 70%		1			
De 70 à 80%	1		2		
De 80 à 90%					
De 90 à 100%			3	1	2

19 réponses sur 22 CHU

La moyenne des personnels formés sur un an est de 30 %

Enquête formation incendie 22 CHU

FORMATEUR	INTERNE	EXTERNE	INTERNE ET EXTERNE
	18	1	3

Les formations sont très majoritairement réalisées par du personnel interne

Enquête formation incendie 22 CHU

MODE D'INSCRIPTION	VOLONTAIRE	CONVOCATION	VOLONTAIRE ET CONVOCATION
	3	16	1

La convocation prime sur le volontariat

SI CONVOCATION ECRITE, QUEL SERVICE EST EN CHARGE DE LES TRANSMETTRE	CADRE DE SANTE DU SERVICE	DRH	SERVICE FORMATION	SECRETARIAT DG	SERVICE SECURITE
	9	2	5	2	4

Grande disparité dans ce résultat

Enquête formation incendie 22 CHU

TYPE DE SUPPORT DE FORMATION UTILISE	FILMS (DVD)	PAPIER (maquettes, guides)	E-LEARNING	VIDEO-PROJECTION (transparents, diapos)
	8	9	2	22

Le nombre de réponses est supérieur à 22 dans la mesure où plusieurs établissements utilisent plusieurs supports simultanément

Le e-learning est très peu utilisé (Comment ?)

Enquête formation incendie 22 CHU

TRAÇABILITÉ DE PRESENCE	REMISE D'UN DOCUMENT (attestation de formation, questionnaire de satisfaction, feuille d'émargement, attestation de présence)	ARCHIVAGE INFORMATIQUE (fichier Excel, ou logiciel de formation)	INSCRIPTION REGISTRE SECURITE
	21	5	3

La traçabilité des formations réalisée et le suivi est une préoccupation de tous les établissements

Enquête formation incendie 22 CHU

Actions pour permettre la sensibilisation

- **Délivrance d'un dépliant de sensibilisation à tous les personnels avec leurs bulletins de salaire,**
- **Rappel sur les consignes de sécurité en cas d'incendie,**
- **Rappel régulier du caractère obligatoire de ces formations, par voie générale ou par les cadres,**
- **A partir de la liste d'émargement communiquée, les cadres relancent les absents,**
- **Des bilans trimestriels sont réalisés par le responsable sécurité à l'attention des cadres,**
- **Gestion permanente de la fiche de présence au regard des listes de convocation ; mise à jour de la liste des personnels à convoquer : au bout de 3 absences le Directeur Général prend les mesures nécessaires.**
- **Planification prioritaire le trimestre suivant.**